

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2026-021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

••••

**AFFAIRES GENERALES  
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le premier avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

**Présents** Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Jérôme HEREIL, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Céline AUMONT, Romain TREILLE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

<b>Membres</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b>	<b>19</b>	<b>Représentés</b>	<b>0</b>
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Madame Chantal BREUIL a été nommée secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 26 mars 2026.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

En application de l'article D1411-5 du CGCT, le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par délibération de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du conseil municipal de procéder dans un premier temps au dépôt de liste, puis à l'élection des membres ; le conseil municipal a adopté à l'unanimité le principe de déposer les listes des membres de la Commission d'Appel d'Offres, puis de procéder au vote.

Après appel à candidatures, il est constaté le dépôt d'une seule liste composée comme suit :

- Candidats au poste de titulaire : Madame Céline AUMONT, Monsieur Jean FRANCOIS et Madame Gwenaëlle DUMAS
- Candidats au poste de suppléant : Monsieur Bernard CHARBONNEL, Madame Cécile LOURADOUR et Madame Chantal BREUIL



Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu dix-neuf voix :

Madame Céline AUMONT, Monsieur Jean FRANCOIS et Madame Gwenaëlle DUMAS au titre de membre titulaire,

Monsieur Bernard CHARBONNEL, Madame Cécile LOURADOUR et Madame Chantal BREUIL au titre de membre suppléant.

Madame Céline AUMONT, Monsieur Jean FRANCOIS, Madame Gwenaëlle DUMAS, Monsieur Bernard CHARBONNEL, Madame Cécile LOURADOUR et Madame Chantal BREUIL ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres titulaires sont : Madame Céline AUMONT, Monsieur Jean FRANCOIS et Madame Gwenaëlle DUMAS.

Les membres suppléants sont Monsieur Bernard CHARBONNEL, Madame Cécile LOURADOUR et Madame Chantal BREUIL

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.*

*Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire,  
Chantal BREUIL**

